



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[A imprimer et renvoyer à l'adresse suivante :](#)

**Iban ITHURBIDE**  
15 avenue Belle Marion  
64600 Anglet

### VOTRE SEJOUR SURF

- Séjour SURF 1 semaine : Hébergement 1 semaine et Stage Surf 5 jours  
 Séjour SURF 2 semaines : Hébergement 2 semaines et Stage Surf 10 jours

### VOS COORDONNEES

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse domicile : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Téléphone portable : ..... Email : .....@ .....

### INSCRIPTION

Début du stage (JJ/MM/AAAA) : ..... / ..... / 20..... Fin du stage (JJ/MM/AAAA) : ..... / ..... / 20.....

Prix total du stage : ..... euros  
 Montant de l'acompte (33%) : ..... euros à régler à la réservation  
 Montant du solde (67%) : ..... euros à régler 30 jours avant le début du stage

A noter que toute inscription tardive (moins de un mois avant le début du stage) devra être accompagnée de la totalité du règlement.

### LES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Age	Sait nager ?	Assuré Respons. Civile	Problèmes médicaux particuliers (allergies ...)
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

### AUTORISATION PARENTALE pour les participants mineurs

Je soussigné(e) M., Mme ..... agissant en tant que parent / tuteur de .....  
 - autorise mon/mes enfant(s) à participer au cours de Surf de l'école UHAINA mentionné sur cette page.  
 - déclare que mon/mes enfant(s) est/sont en bonne santé et apte(s) à la pratique des sports aquatiques.  
 - certifie avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de Vente de l'école de surf UHAINA.  
 - Autorise l'école UHAINA à diffuser et utiliser des photos ou vidéos de mon (mes) enfant(s) pris lors des cours.

### DECHARGE pour les participants majeurs

- Je certifie que je suis médicalement apte à la pratique sportive et que je sais nager  
 - Je déclare avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de Vente de l'école de surf UHAINA.  
 - Autorise l'école UHAINA à diffuser et utiliser des photos ou vidéos pris lors des cours.

Fait à ..... le ..... / ..... / 20..... Signature :



## Conditions Générales de Vente

L'inscription aux stages de surf implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente sans réserve.

### **Art 1 : Inscription :**

L'inscription sera validée par la réception du formulaire d'inscription dûment rempli et accompagné du règlement.

- Si l'inscription a lieu plus d'un mois avant le début du stage, le versement d'un acompte de 33% est nécessaire au moment de la réservation accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli. Le solde est à régler un mois avant le début du stage.
- Si l'inscription a lieu moins d'un mois avant le début du stage, le montant total du stage est à régler à la réservation. A défaut l'inscription ne pourra être prise en compte.
- Dans tous les cas, l'inscription ne sera définitive qu'après complet paiement du prix du Stage.
- La réservation effective d'un stage avec ou sans séjour est obligatoirement confirmée de notre part par email une fois le paiement complet effectué.
- Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale incluse dans le formulaire d'inscription devra être dûment remplie et signés par un parent ou d'un représentant légal du mineur.
- Mode de règlement : chèque (à l'ordre de Iban ITHURBIDE), espèces, virement bancaire ou PayPlug (frais 2.5%).
- Les prestations d'hébergement (Le Duplex de Chiberta) et le stage de Surf (Ecole de Surf UHAINA) devront être réglés séparément.

### **Art 2 : Responsabilité de l'école de surf UHAINA**

- Les stagiaires seront pris en charge par l'Ecole de Surf UHAINA et donc sous sa responsabilité du début de leur cours de surf et seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents, tuteurs ou éducateurs après la fin de la prestation
- Les parents, tuteurs ou éducateurs devront s'assurer que la prestation prévue à bien lieu, avant de laisser leur enfant à l'école de surf UHAINA
- L'école de surf n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit pour perte, vol, dégât, destruction partielle ou totale de n'importe quel bien dont seraient éventuellement victimes, les personnes présentes à l'école de surf UHAINA
- L'Ecole de Surf UHAINA ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout préjudice moral ou dommages accidentels ou volontaires causés au participant par des tiers au cours des activités.
- L'Ecole de Surf UHAINA pourra exclure sans aucune indemnité tout participant dont le comportement et l'attitude seraient contraires aux normes de sécurité et aux bonnes mœurs, porteraient atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un ou de plusieurs participants et/ou de l'encadrant ou mettraient en danger la santé et la vie des autres participants, sa propre vie et/ou celle de l'encadrant.

### **Art 3 : Assurance**

- L'école de surf UHAINA est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AA871652, garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui pourraient lui incomber à raison des accidents corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés au tiers dans le cadre de son activité : ECOLE DE SURF

### **Art 4 : Engagement de l'école de surf UHAINA**

- L'Ecole de surf UHAINA s'engage à fournir le matériel nécessaire (combinaison, planche, lycra) pendant les heures de cours et à assurer une qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.
- Les enseignants sont tous diplômés d'état et sont individuellement déclarés auprès des diverses caisses des travailleurs indépendants et libéraux dont ils dépendent.

### **Art 5 : Transport des stagiaires**

En cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées, l'Ecole de Surf UHAINA s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur : – conducteurs titulaires du permis nécessaire – couverture d'assurance du véhicule – respect du nombre maximum de passagers – véhicule propre et en bon état.

### **Art 6 : Engagement des stagiaires**

- En s'inscrivant à un stage UHAINA, les stagiaires majeurs, ainsi que les parents des stagiaires mineurs acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique. Le stagiaire déclare être en bonne santé, savoir nager, être apte à la pratique de sports nautiques et déclare ne pas avoir de contre-indications médicales ou autre pour pouvoir pratiquer cette activité. En aucun cas, l'école de surf UHAINA ne pourra être tenu comme responsable de conséquences physiques ou autres, résultant de l'absence de déclaration de contre-indications.
- Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité propres à l'Ecole de Surf UHAINA. Le non-respect de ses consignes peut entraîner un renvoi immédiat du stagiaire.
- Le matériel mis à disposition dans les stages est un matériel de qualité, en bon état. Le stagiaire en est responsable durant ses cours de surf. Tout stagiaire ne respectant pas les conditions normales d'utilisation du matériel ou qui l'endommagerait par un usage inapproprié devra s'acquitter du montant des réparations ou du remplacement avant la fin du stage.
- Le Client devra être présent au point de rendez-vous et prêt à l'heure afin de permettre le bon déroulement de l'organisation du stage. L'usage veut dans ce contexte que le Client se présente au moins 15 minutes avant l'horaire défini.



#### **Art 7 : Annulation du fait du Client**

- Toute annulation de réservation d'un stage doit nous parvenir par email à l'adresse de correspondance de votre réservation. Un accusé de réception de notre part est obligatoire pour valider cette annulation. La date de l'accusé de réception fixe le point de départ pour le décompte du délai d'annulation du stage. Veuillez donc nous contacter par téléphone au **06 60 78 93 49** en cas de non réponse immédiate de notre part (email non abouti par exemple).

- Il est convenu qu'en cas de désistement du client :

> plus de 30 jours avant le début du stage : 33% du prix du séjour reste acquis à l'école de surf UHAINA.

> entre le 30ème et le 21ème jour avant le début du stage : 50% du prix du séjour est dû à l'école de surf UHAINA

> moins de 21 jours avant le début du stage, la totalité du prix du séjour est dû à l'école de surf UHAINA.

Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 30 jours.

- En cas de non-présentation du Client le jour du stage, l'école de surf UHAINA se réserve le droit de conserver la totalité des sommes perçues au titre de l'inscription audit stage.

- Un départ prématuré de votre fait ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement.

#### **Art 8 : Conditions météorologiques**

- L'Ecole de Surf UHAINA ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conditions météorologiques pouvant nuire au bon déroulement du stage.

- En cas de mauvaises conditions météorologique (manque de vagues, mer trop forte, orage, pollution...), les cours seront reportés le week-end ou déplacés sur Hendaye. En cas d'impondérables, les heures de cours seront décalées dans la journée ou sur une autre journée de stage. Si toutefois, malgré nos efforts, certaines heures de cours ne pouvaient être dispensées dans le cadre du stage, celles-ci seront remboursées au prorata sous forme d'un avoir pouvant être utilisé pour une réservation ultérieure.

#### **Art 10 : Assurances**

En qualité de stagiaire et pratiquant de surf, il incombe au stagiaire/client de vérifier que son assurance responsabilité civile comprend dans sa garantie la pratique du surf.

#### **Article 11 : Réclamations**

Toute réclamation relative aux cours de l'école de surf UHAINA devra nous parvenir au plus tard 30 jours après la date initialement prévue pour la fin de la prestation, par lettre recommandée avec AR, à l'exception de tout autre moyen, faute de quoi, la réclamation ne pourra être prise en compte. En cas de litige, les tribunaux de Bayonne seront compétents.

#### **Art 12 : Droit à l'image**

L'Ecole de Surf UHAINA pourra être amenée à prendre des photographies ou des vidéos pendant les activités sportives ou la vie quotidienne. En vous inscrivant, vous nous autorisez à utiliser les photos et films de votre image réalisés pendant votre stage pour l'illustration de nos sites internet ou de nos outils de communication (prospectus/flyers, encarts, promotion de son offre auprès de partenaires...) et ce, sans contrepartie financière.